



## Conseil de la Ville

---

### **Règlement RV-2006-04-58 modifiant le Règlement numéro 1987-03 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière**

---

LE CONSEIL DE VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1. Modification de la carte 2 « Les grandes affectations »**

La carte 2 « Les grandes affectations » du Règlement numéro 1987-03 sur le schéma d'aménagement de l'ex-MRC des Chutes-de-la-Chaudière est modifiée par l'agrandissement de l'affectation « industrielle » à même une partie de l'affectation « urbaine » comme indiqué au plan joint en annexe « A » au présent règlement.

**2. Applicable de l'article 33.1 du document complémentaire**

L'article 33.1 « Normes particulières d'urbanisme en bordure du réseau routier classé » du document complémentaire de ce règlement s'applique à l'aire de l'agrandissement de l'affectation « industrielle » mentionnée à l'article 1 tel qu'indiqué au plan joint en annexe « A » au présent règlement.

Adopté le 6 février 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 MARS 2006**